

# Définition du médicament

La définition du médicament est commune à l'ensemble des pays de l'Union européenne, elle est donc essentielle car elle détermine une grande partie des règles qui s'appliquent au médicament en Europe, en particulier l'Autorisation de mise sur le marché (AMM) des spécialités pharmaceutiques.

Le médicament obéit à une réglementation contraignante et s'inscrit dans un circuit de fabrication et de mise à disposition des professionnels et des patients très encadré et strictement surveillé.

## 1. Définition



© SH - Association SPARADRAP

Un médicament est un produit qu'on utilise pour éviter une maladie, la soigner, la guérir ou calmer une douleur.

Un médicament est un traitement.

Mais tous les traitements ne sont pas des médicaments. Par exemple, si tu te casses un os, le traitement c'est de te mettre un plâtre ou de t'opérer.

## 2. Les différentes formes des médicaments



© SH - Association SPARADRAP

Les différentes formes des médicaments  
Les médicaments existent sous des formes très variées : sirop, comprimé, gélule, spray...

Attention ! Même si certains médicaments ont un bon goût (des sirops par exemple) ou s'ils sont ronds, colorés et sucrés, ce ne sont pas des bonbons ! Tu ne dois jamais prendre un médicament tout seul sans l'avis d'un adulte.

## 3. Composition d'un médicament



© SH - Association SPARADRAP

Un médicament est composé :  
d'un **produit actif** contre la maladie ou la douleur,  
d'un ou plusieurs autres éléments, qui lui donnent sa forme, son goût, sa couleur et déterminent comment le médicament va circuler dans le corps. Ces éléments s'appellent des **excipients**.